

« Stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports »

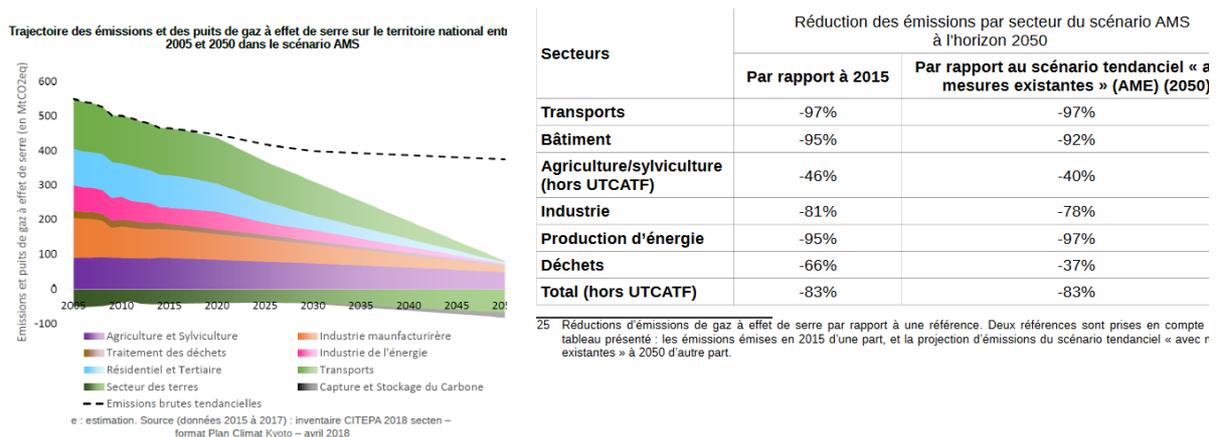
Avis du Conseil environnemental et social

29 septembre 2022

PREAMBULE

L'article 4 de l'Accord de Paris énonce : « En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme [...], les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre [...], et à opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle ». En vue de contribuer à l'atteinte de cet objectif, la France a établi en novembre 2015 une Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) qui est présentée comme une feuille de route pour le pays. Elle définit une trajectoire ambitieuse de réduction des émissions. Le graphique et le tableau ci-dessous extraits de la SNBC montrent l'ampleur des réductions visées dans l'ensemble des secteurs dans les décennies à venir.

Figure 1 : Réductions d'émissions de GES dans la SNBC de la France

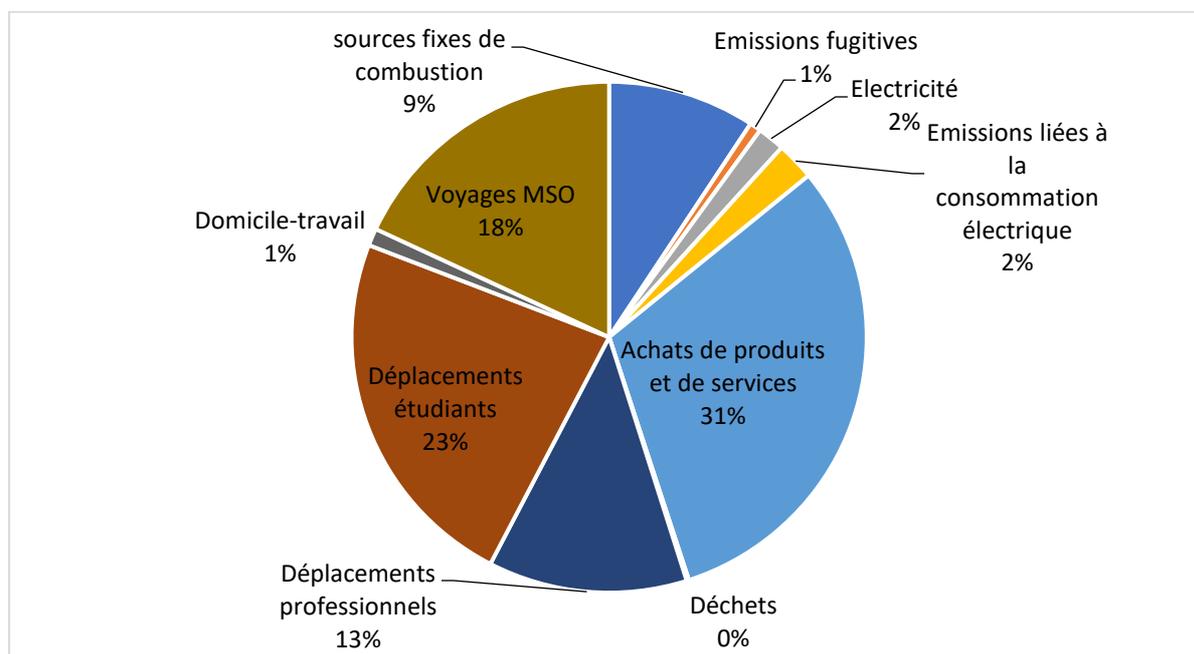


En tant qu'établissement public, l'Université Paris Dauphine - PSL se doit de contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les évolutions à trouver sont d'ordre à la fois technologique, organisationnel, social et normatif. L'université pourrait d'ailleurs constituer un laboratoire d'exploration des chemins conduisant à des réductions conséquentes des émissions de GES, de façon directe ou indirecte.

CONSTATS

La réflexion du Conseil environnemental et social s’est appuyée sur le bilan d’émissions de GES établi en 2018¹. La figure 2 montre l’importance des achats et des déplacements des étudiants et des personnels (voyages de Masters, échanges étudiants longue durée, missions des personnels). Ces émissions font partie du scope 3 de l’université qui représente 88 % des émissions totales.

Figure 2 : Emissions de GES de l’Université Paris Dauphine - 2018



Source : calculs réalisés à partir des données collectées sur l’année 2018 pour établir le bilan d’émissions de GES de l’Université Paris Dauphine - PSL

Les discussions du CES se sont concentrées sur les mobilités des personnels et des étudiants du fait de l’importance des émissions pour ces différents postes (plus de 50 %)². Le poste des achats constitue également un poste conséquent, mais il agrège des biens de natures très différentes. Le CES entend explorer davantage ce poste à l’avenir, afin d’identifier les priorités et les potentiels leviers d’action dans le domaine.

Les membres du CES ont également pris connaissance d’actions mises en œuvre dans d’autres établissements de l’enseignement supérieur en France et à l’étranger. Ces actions prennent des

¹ La version 2021 de ce bilan est sur le point d’être finalisée.

² Les membres du CES relèvent qu’en 2018, seuls les déplacements financés par l’Université ont été pris en compte, et non ceux pris en charge par les autres tutelles des laboratoires de recherche.

formes diverses : la proposition d'avantages pour les trajets en bus/train ; la recommandation de modes de transports peu émissifs ; l'interdiction des trajets en avion quand des alternatives existent ; un outil de suivi individuel des émissions avec ou sans objectif de réduction ; un budget/quota carbone individuel ; une taxe carbone pour financer des projets. Par exemple, à l'Université de Neuchâtel, tous les vols remboursés par le Service de la Comptabilité et des Finances sont assujettis à une contribution, quels que soient le statut et l'affiliation de la personne ayant effectué le vol et quel que soit le motif du déplacement. Le niveau de la contribution est fixé en fonction du prix moyen sur le marché européen des permis d'émission de gaz à effet de serre, avec un prix plancher de CHF 25 la tonne. Les contributions climatiques financent des projets de l'université (ateliers et parkings vélo, base de données historique sur les déplacements en avion à l'UniNE).

Enfin, bien que peu importants au regard des enjeux (1% des émissions des GES en 2018), les déplacements domicile travail devraient faire l'objet d'une attention particulière. Les dispositifs existants à Dauphine devraient être rappelés à la communauté dauphinoise et rassemblés dans un plan mobilité qui ferait l'objet d'une large diffusion.

PROPOSITIONS

Les membres du Conseil environnemental et social de l'Université Paris Dauphine - PSL ont identifié trois objectifs opérationnels, qui se déclinent en cinq propositions d'action.

Objectif opérationnel 1 : Favoriser la prise de conscience et la responsabilité de chacun·e par l'objectivation des émissions de GES associées à leurs transports

À travers cet objectif, il s'agit de favoriser la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les décisions concernant les transports prises dans le cadre de la vie professionnelle, de la formation ou de la vie étudiante. En exposant davantage la mesure des émissions de GES, les arbitrages pourraient tenir compte non seulement du coût et de l'intérêt pédagogique, professionnel ou scientifique du déplacement considéré, mais aussi de l'objectif de réduction de ces émissions.

Il convient de s'appuyer ici sur les personnes-ressources et les actions menées au sein des laboratoires notamment dans le cadre des initiatives du collectif Labo 1.5. Comme cela est recommandé dans l'avis « Sensibilisation et formation du personnel » adopté par le Conseil environnemental et social le 29 septembre 2022, il s'agira de les faire connaître au sein de l'université et de s'appuyer sur leur expérience pour déployer de nouvelles actions.

Action 1 : Doter les services et les laboratoires de recherche d'outils pour évaluer les émissions de GES liés à leurs déplacements professionnels

Il convient d'identifier un outil qui permettrait relativement facilement de générer des données collectives sur les émissions de GES liées aux transports, et d'accompagner les agents et leurs équipes dans l'interprétation de ces données.

On pourrait concevoir un support "pédagogique" simple sur les voyages et leur impact selon le mode de transport retenu, qui serait diffusé à tous les personnels et étudiant·es pour les voyages d'études.

Les données agrégées à l'échelle de services et de laboratoires de recherche seraient transmises chaque année à l'ensemble des agents de l'unité. Ces données seraient accompagnées d'autres données, comme les émissions générées par les déplacements professionnels par les membres de l'unité l'année précédente ou la distribution des émissions au sein des différents services et laboratoires de l'université.

Action 2 : Sensibiliser et informer les étudiant·es sur le sujet

Dans le cadre du cours Grands Enjeux Ecologiques du XXI^e siècle de L1, différents chiffres-clefs sont proposés pour mieux appréhender les enjeux en matière climatique. La connaissance de ces chiffres doit aller au-delà des étudiants de première année. Ils pourraient donc être inclus dans les documents à destination de l'ensemble des étudiant·es de l'université.

Un groupe de travail, incluant des représentants des départements de formation, pourrait être mis en place afin d'identifier les documents et supports les plus pertinents et les éléments à partager chaque année avec l'ensemble des étudiant·es.

Action 3 : Prendre en compte les émissions de GES dans le choix des voyages d'études et leur validation par les départements

En plus des informations généralement demandées, une évaluation des émissions de GES occasionnées par les voyages de masters et de la formation continue devrait être présentée. Un outil facilitant cette évaluation pourrait être proposé aux départements.

Si les émissions de gaz à effet de serre du voyage dépassent un certain niveau, il pourrait être demandé un argumentaire justifiant ce dépassement.

Objectif opérationnel 2 : Mettre en place un fonds de réduction de l'empreinte carbone de l'Université Paris Dauphine - PSL

Ce fonds permettrait de financer et soutenir des actions qui participeraient à la réduction de l'empreinte carbone des activités de l'établissement. Les déplacements aériens seraient

assujettis à une contribution carbone pour chaque tonne de CO₂ générée lors des vols. Le niveau de la contribution reste à déterminer.

Les membres du Conseil environnemental et social s'accordent sur l'intérêt d'un tel fonds et sur le principe d'un tel financement. Ils estiment toutefois que leurs délibérations ne sont pas suffisamment abouties pour proposer des actions et initiatives concrètes.

En conséquence, le Conseil environnemental et social entend prolonger ses travaux et les consultations nécessaires, afin d'élaborer divers scénarii concernant les modalités du dispositif (y compris les acteurs concernés par celui-ci), ainsi que les usages possibles d'un tel fonds, notamment en prenant la mesure des limites de la compensation carbone. Un premier échange sur ce principe pourrait avoir lieu avec les différentes entités de l'université lors du dialogue budgétaire 2022. Les prochains ateliers du CES traiteront ces questions dont les résultats seront soumis au CES du 26 janvier 2023.

Objectif opérationnel 3 : Évaluer et poursuivre les efforts engagés de réduction des émissions de GES et se fixer des objectifs de réductions à moyen terme

La révision de la politique voyage par vote du Conseil d'administration du 23/05/2022 a conduit, entre autres, à exclure le recours à l'avion pour les voyages qui peuvent être effectués en train en moins de 4 heures. Il est attendu que cette décision permette de réduire les émissions de GES générés par les déplacements des personnels de Dauphine.

Action 4 : Évaluer les réductions d'émissions permises par l'adoption de la nouvelle politique voyage

Le Conseil environnemental et social souhaite qu'une évaluation des effets de cette nouvelle politique voyage soit réalisée au cours de l'année 2023-2024. Cette évaluation sera présentée et discutée au sein du Conseil environnemental et social.

Ces discussions pourraient accompagner l'évolution de la politique voyages de l'établissement.

Action 5 : Établir plusieurs scénarios permettant de mieux appréhender les réductions d'émissions qui pourraient être envisagées pour les 5 prochaines années en matière de mobilités des différentes parties prenantes de l'université

Comme l'illustrent les graphiques tirés de la SNBC présentés au début de l'avis, les réductions d'émissions attendues dans les prochaines décennies sont considérables. Cette action aura pour objectif de mieux comprendre les leviers dont l'université dispose en matière de réduction d'émissions sur ses mobilités. Dans le cadre de cet exercice, il est par exemple essentiel de mieux comprendre les conséquences de la politique internationale actuelle. L'objectif sera de préfigurer des objectifs de réduction d'émissions à moyen terme et d'identifier les facteurs qui risquent d'être rapidement bloquants.

La réflexion sera menée dans des ateliers du CES en collaboration avec les départements et services idoines.